

L'ÉCHO DU SÉNAT

L'action de Corinne Bouchoux

N° 3 - Juin 2013

EN ATTENDANT...

Dans l'attente d'une inflexion de la politique économique que tous les citoyens attendent, parlons un peu... d'eau.

En avril dernier, une ligérienne du Maine et Loire, Florence Denier-Pasquier, a présenté, pour la section Agriculture du Conseil Economique, Social et Environnemental, un avis remarqué sur la gestion de l'eau, qui devrait faire date. La terre ne se cultivant pas sans eau, un bien commun, elle pointa une nécessaire transition des usages pour l'agriculture de demain, évolution indispensable si nous voulons une alimentation de qualité.

En période de croissance atone, d'absence de marge de manœuvre budgétaire pour les ménages et la plupart des acteurs économiques, il faut inventer une autre façon de redonner du pouvoir d'achat. Réduire sensiblement la facture pour le logement et pour l'énergie reste une piste majeure selon nous. Il y a, à la clé, des emplois locaux non délocalisables, et la « transition énergétique », une façon de vivre plus sobre. Trouver les chemins de la prospérité sans croissance sera l'enjeu de demain.

Enfin, privilégier la prévention, en matière de santé publique, nous semble urgent et l'utilisation du Diesel reste un problème majeur dont on n'a pas encore pris la mesure.

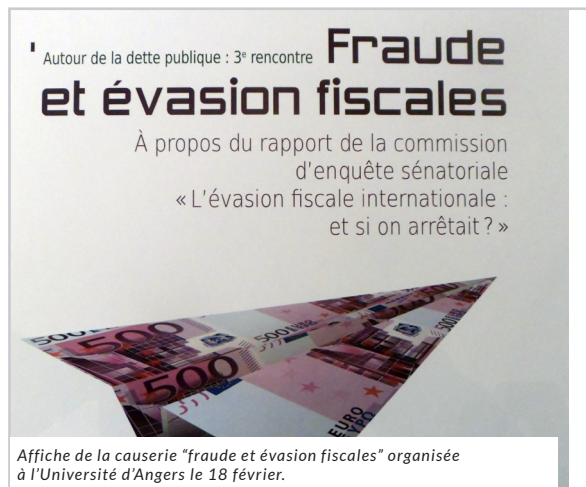
Puisse la rentrée de septembre se faire sous le signe d'une confiance retrouvée, y compris dans les valeurs de notre démocratie. ■



LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES : DES PAROLES AUX ACTES

Le sujet mobilise. La conférence organisée avec Corinne Bouchoux, des universitaires et deux élus régionaux sur ce thème, en février dernier, à l'Université d'Angers a réuni plus de 150 personnes. L'actualité récente a encore démontré l'urgence à agir. Corinne Bouchoux a fait part de sa consternation face à l'affaire Cahuzac. Cependant, la faute d'un homme ne doit pas jeter le discrédit sur l'ensemble des élus.

La publication du patrimoine des élu-e-s est un premier pas. Au-delà, il s'agit surtout de réformer en profondeur des institutions. Les 60 propositions faites par la mission sénatoriale « Fraude et évasion fiscales » dont Corinne Bouchoux était vice-présidente donne de nombreuses pistes. Un renouvellement de la vie politique est aujourd'hui essentiel : en interdisant purement et simplement tout cumul des mandats et en créant un nouveau statut



Affiche de la causerie "fraude et évasion fiscales" organisée à l'Université d'Angers le 18 février.

de l'élu-e permettant d'éviter les dérives. Corinne Bouchoux soutient fermement le projet de loi visant à lutter contre la fraude fiscale et les conflits d'intérêt et n'hésitera pas à amender ce texte pour le rendre plus ambitieux. ■

QUEL AVENIR POUR LA « RÉSERVE PARLEMENTAIRE » ?

Depuis son élection, Corinne Bouchoux a pris soin d'utiliser la réserve parlementaire avec la plus grande transparence. Elle est favorable à sa suppression, les parlementaires n'ayant pas vocation à distribuer des subventions, quand bien même un besoin

existe. Elle refuse néanmoins que l'éventuelle suppression de la réserve parlementaire soit une simple mesure budgétaire, c'est pourquoi elle propose la réallocation de ces fonds pour des associations et des collectivités présentant des projets innovants. ■

DÉCENTRALISATION : OÙ ALLONS-NOUS ?

Le redécoupage en trois textes distincts du projet de loi sur la réforme territoriale va étaler son adoption dans le temps. Le premier texte sera consacré aux grandes métropoles. Le deuxième portera sur les régions et le troisième sur les solidarités territoriales (départements, communes et intercommunalités). Certes le texte est lourd et complexe. Cependant n'aurait-il pas été plus pertinent de commencer par la clarification des compétences tant attendue et de simplifier ce mille-

feuille territoriale tant décrié ?

Le poids des métropoles et la place laissée aux régions sont également préoccupants. Les écologistes sont persuadés que seules des régions fortes seront garantes d'une véritable solidarité entre les territoires. Enfin, il est légitime de poser la question de la démocratie représentative. Corinne Bouchoux, avec son groupe sénatorial, œuvre pour l'élection au suffrage universel direct des représentants des ensembles intercommunaux. ■

LA COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Corinne Bouchoux y siège, depuis le début de son mandat. Elle souhaite mettre en lumière l'action de cette commission.

1978

Année de création de la CADA pour assurer la bonne application du droit d'accès. La CADA est, pour les citoyens comme pour les administrations, le premier interlocuteur en la matière. Elle rend des avis et donne des conseils qui constituent une voie de recours précontentieuse.

4843

Nombre de dossiers enregistrés en 2010 concernant principalement des demandes d'avis.

36,8 jours

Durée moyenne de traitement des demandes d'avis et dans une moindre mesure des demandes de consultation.

8 thèmes principaux

- Fonction publique (dossier individuel...) : 21 %
- Urbanisme (PLU...) : 14 %
- Affaires sociales (dossier médical ou d'allocataire...) : 13 %
- Contrats et marchés (appel d'offres...) : 8 %
- Environnement (pollution, risque...) : 7 %
- Vie locale : 6,5 %
- Ordre public : 6 %
- Economie et finances (budget des collectivités...) : 4,5 %

46 %

Pourcentage des avis rendus favorables à la communication totale ou partielle des documents demandés.

Corinne Bouchoux ne peut que conseiller aux élu-e-s et aux administré-e-s de saisir cette commission ou de consulter les avis rendus. www.cada.fr

La loi d'orientation et de programmation : une étape majeure de la refondation de l'école de la République.

Comme son nom l'indique, une loi d'orientation fixe un cap, des objectifs à atteindre, décrits souvent en termes assez généraux. Pour Vincent Peillon, la refonte de la formation des enseignants est au cœur de la refondation. Analyse partagée par Corinne Bouchoux.

La suppression de la formation des enseignants, par le précédent gouvernement, a mis des milliers de jeunes enseignants devant des classes sans véritable préparation pédagogique. La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) est donc une excellente nouvelle, elle doit répondre à quelques questions essentielles non résolues par les IUFM. Ces « ESPE » permettront de réintroduire une formation de qualité à la fois disciplinaire et pédagogique pour l'ensemble des professionnels de l'éducation et tout au long de la carrière. Corinne Bouchoux souhaite que les enjeux essentiels du développement professionnel, de la formation continue, de la coopération et du travail en équipe pour adultes, avec les formés, fassent partie intégrante de cette nouvelle conception de la formation.

La priorité est donnée à l'école primaire, à la possibilité de l'école précoce des moins de trois ans, dans les zones défavorisées.

Dans la loi, les missions de l'école maternelle sont redéfinies pour mieux reconnaître les spécificités et le principe de « plus de maîtres que de classes » est instauré prioritairement dans les zones en difficulté. Le socle commun



de « connaissances, de compétences et de culture » intègre un enseignement moral et civique, un parcours d'éducation artistique et culturelle, et une éducation au numérique. Les écologistes veilleront à ce que l'éducation à l'environnement, sujet important s'il en est, ne soit pas négligée.

**REFONDONS
L'ÉCOLE
DE LA
RÉPUBLIQUE**

Le texte inscrit dans la loi les projets éducatifs territoriaux (PEDT) pour encadrer les activités périscolaires. Les écologistes défendent avec vigueur la création des PEDT. Ce dispositif permet d'organiser un « parcours éducatif » pour l'ensemble des enfants

LE CHIFFRE

14 000 POSTES

destinés au développement de l'accueil des moins de trois ans.

et jeunes scolarisés sur un territoire et donc de mieux structurer le temps éducatif en articulant de manière cohérente temps scolaire et temps périscolaire.

Au-delà des articles de loi, l'annexe de la loi précise les positions du gouvernement quant à la refondation. L'objectif est ainsi d'avoir « une école à la fois juste et exigeante pour tous ». Pour créer une école qui permet d'éviter le décrochage scolaire et l'ennui, Corinne Bouchoux souhaite une école qui soit libérée de toute pression évaluative et de tout enjeu d'orientation, en tout cas en primaire et que le recours au redoublement demeure totalement exceptionnel. Il faut que tous les enfants à l'école aient conscience que la formation se déroule tout au long de la vie et pas seulement pendant quelques années.

Cette loi doit également faire changer les représentations et les regards : l'enseignement technique, l'alternance et l'apprentissage ne sont pas des « seconds choix » mais des opportunités pour tous les élèves.

« Il faut refonder l'école et faire en sorte de ne laisser aucun enfant de côté.

« Nous devons construire une école de la coopération et non de la rivalité et de la sélection permanente.

« Les élèves doivent apprendre à coopérer plutôt qu'à s'opposer, à participer y compris à l'oral. Ils doivent apprendre à se tromper pour réussir ensuite.

La question spécifique des rythmes scolaires

Cette réforme vise à améliorer le bien-être et l'apprentissage des élèves. Elle éclate les heures de classe dans la semaine afin d'alléger la journée, aujourd'hui bien trop longue et source de fatigue. Il faut répartir les enseignements aux moments où les enfants sont les plus concentrés et vigilants. Cependant, malgré ces aspects nécessaires, cette réforme s'avère difficile à mettre en œuvre. Il est important d'écouter les préoccupations des communes qui auront cette organisation à charge. Le calendrier serré, le coût, l'absence de visibilité sur les financements à long terme ainsi que la difficulté à recruter des professionnels compétents par exemple en zone rurale, pour animer les temps périscolaires, expliquent, pour la majeure partie, les raisons des communes du Maine et Loire ayant décidé de ne pas appliquer la réforme en 2013. Pour autant on ne peut que se féliciter qu'Angers, au niveau de l'école publique, au prix d'un gros travail en amont, puisse faire ce passage aux nouveaux rythmes, ainsi que Trélazé, Saint-Barthélémy-d'Anjou ou Bouchemaine par exemple. ■

DES LYCÉEN-NE-S AU SÉNAT

Le lundi 8 avril, Corinne Bouchoux a reçu au Sénat 16 élèves du Lycée Chevrollier d'Angers. Ils ont bénéficié d'une visite commentée et se sont rendus dans les tribunes de l'hémicycle.

« Nous avons eu la chance d'assister à l'ouverture de la séance par la Garde Républicaine et à une partie des débats sur la loi « mariage pour tous », en présence de la Ministre de la Justice » explique une lycéenne.



Corinne Bouchoux a ensuite été invitée au Lycée Chevrollier pour présenter le rôle d'une sénatrice et du Sénat dans les institutions.

CHOLET : RENCONTRE SOUS LE SIGNE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA VALORISATION DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

Le 14 janvier, Corinne Bouchoux, et Pascal Durand, secrétaire national EELV, ont visité le Centre de formation d'apprentis Eurespace à Cholet, notamment les ateliers dédiés à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

Accompagnés par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie, ils ont apprécié la qualité et la chaleur de l'accueil et ont rencontré le chef d'établissement, des enseignant-e-s, des apprenti-e-s et des chefs d'entreprises locales œuvrant dans le domaine de l'énergie.

Ces domaines sont tous porteurs de projets et d'emplois.

UNE LOI CONTRE L'OBsolescence PROGRAMMÉE

Appareil indémontable ou tombant en panne le lendemain de l'échéance de sa garantie, cartouche d'encre non-rechargeable... Autant d'exemples démontrant l'impuissance du consommateur vis-à-vis des stratagèmes utilisés par certains industriels pour écourter la durée de vie de nos produits contraignant les consommateurs à renouveler l'achat pour gonfler les ventes.

Cette logique pèse sur le pouvoir d'achat et représente un scandale écologique car elle augmente les déchets et favorise la surproduction, incompatible avec la raréfaction des matières premières.

Pour le sénateur Jean-Vincent Placé : « l'obsolescence programmée est une aberration écologique et sociale. Il faut stopper cette arnaque du tout-jetable. Le droit d'utiliser des produits fiables, réparables et durables doit être garanti ».

Le texte déposé le 21 mars 2013 prévoit d'étendre la durée légale de conformité à cinq ans pour encourager les entreprises à créer des produits plus fiables puisque le coût de la réparation leur incomberait. Il impose de mettre à disposition les pièces détachées essentielles au fonctionnement des produits. ■



J-V PLACÉ - SÉNAT

Directrice de la publication : Corinne Bouchoux

Crédits photos : CB - YH - Sénat - Lycée Chevrollier - Anita Nouveau

Réalisation graphique : Media co - C. Bourdin
www.e-mediaco.fr



Impression : Presse Pluriel

Tirage : 3000 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

LE PARLEMENT ADOPTE POUR LA PREMIÈRE FOIS DE SON HISTOIRE UN TEXTE ÉCOLOGISTE

Le Sénat a adopté en mars dernier la proposition de loi relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte. Ce texte répond à une attente de très longue date de la société civile en matière de prévention des scandales environnementaux et sanitaires. Médiator, amiante, prothèses PIP, la liste n'est que trop longue. « Ce sont de nombreuses vies humaines qui auraient été épargnées si nous avions pu bénéficier plus tôt de cette expertise. D'un point de vue budgétaire, son absence a impliqué des milliards d'euros pour la réparation ou le dédommagement » explique Marie Blandin, auteure de cette loi.



Marie Blandin à Angers : rencontre sur l'engagement associatif (mai 2013)

La loi met en place une Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé et d'environnement, une protection des personnes physiques ou morales lançant une alerte en matière sanitaire et environnementale, ou encore l'inscription dans le code de la santé publique du principe de non discrimination en cas d'alerte sanitaire et environnementale. ■

LOI « SÉCURISATION DE L'EMPLOI » : DERRIÈRE UN OBJECTIF LOUABLE, DES MESURES AU DÉTRIMENT DES SALARIÉ-E-S

Le groupe écologiste, souhaitant une économie au service de l'humain et non l'inverse, a, dès le départ, été très vigilant sur ce texte, même si la démarche de dialogue social est louable et nécessaire.

Certaines mesures vont dans le bon sens : lutte contre le temps partiel subi et l'éclatement des horaires dans la semaine, taxation des CDD et incitation aux CDI pour les jeunes, droits rechargeables à l'assurance chômage, complémentaire santé pour tous. Mais globalement un déséquilibre entre avancées et reculs est noté : mobilité contrainte, licenciements massifs facilités, délais de prescription des actions en justice réduits, changement des clauses du contrat imposé au salarié, diminution des marges de manœuvre des comités d'entreprises.

Le projet de loi ne semblait pas satisfaisant. Pour relancer l'emploi, il serait plus judicieux de développer les filières d'avenir dans le développement durable, d'adapter l'offre de formation, de simplifier les démarches administratives pour créer une entreprise, de faire confiance aux jeunes et aux formes alternatives d'économie, plutôt que d'altérer les droits des salariés. Plusieurs amendements ont été déposés, dans une démarche constructive, afin de sécuriser les droits des salariés, conforter les institutions représentatives des personnels, mieux informer les sous-traitants et intégrer la dimension environnementale dans l'entreprise. Compte tenu de toutes ces réserves, les écologistes du Sénat se sont abstenus sur ce texte.

POUR ME CONTACTER

Permanence parlementaire

Isabelle CASSEREAU et Yoann HENDRYCKX
19 rue Chateaugontier - 49100 Angers
Sur rendez-vous
Tel : 02 41 72 82 22
y.hendryckx@assistants.senateurs.fr

Sénat

Zahra AITZEGAGH
Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard,
75 291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 31 06 - Fax : 01 42 34 40 64
c.bouchoux@senat.fr

Pour connaître toute l'action de Corinne Bouchoux, au Sénat et sur les territoires, nous vous invitons à consulter son site officiel :

www.corinnebouchoux.eelv.fr